Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Direction

Berne, le 7 juillet 2008

A l'attention des milieux intéressés
selon la liste ci-jointe

Projet de révision de l'annexe 3, liste des analyses avec tarif, de l'ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (OPAS)

Prolongation de la procédure d'audition

Madame, Monsieur,

Par courrier du 11 juin 2008, nous vous avons soumis le projet de modification de l'annexe 3, liste des analyses avec tarif, de l'ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (OPAS). Nous y avons joint les commentaires et vous avons demandé de prendre position jusqu'au 9 juillet 2008. Comme souhaité par bon nombre d'entre vous, le Président de la Confédération, Monsieur Pascal Couchepin, a consenti à prolonger le délai d'un mois, vous donnant ainsi la possibilité de procéder à un examen plus approfondi des documents. Parallèlement, une version française des commentaires sera disponible dans quelques jours sur le site Internet de l'office.

En ce qui concerne les exigences de l'audition, nous vous rendons attentifs au fait que cette procédure est moins formelle que celle de la consultation, et que, selon le but poursuivi par l'audition, la forme, la documentation et la liste des destinataires peuvent être flexibles. Dans le cas présent, le Département fédéral de l'intérieur a décidé, en tant qu'autorité de décision, de procéder à une audition, en plus des délibérations usuelles au sein des commissions d'experts lors de toute modification de l'OPAS, afin de donner aux milieux concernés, déjà largement représentés dans ces commissions, une occasion supplémentaire de s'exprimer. Vu le caractère technique du projet, les documents et la liste des destinataires ont été aménagés en conséquence.

Nous vous prions à nouveau d'examiner le projet et de faire parvenir votre prise de position, le cas échéant, **jusqu'au 15 août 2008** à l'Office fédéral de la santé publique, Assurance maladie et accidents, 3003 Berne. Pour faciliter l'analyse des résultats de l'audition, nous vous saurions gré de nous en envoyer une copie par voie électronique, à l'adresse eamgk-al-sekretariat@bag.admin.ch. Les documents relatifs à la procédure d'audition peuvent être téléchargés à l'adresse suivante: http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html#EDI.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le directeur

Prof. Thomas Zeltner

Office fédéral de la santé publique
Secrétariat
Schwarzenburgstrasse 165, CH-3097 Liebefeld
Adresse postale: CH-3003 Berne
Tél. +41 31 325 00 27, fax +41 31 322 90 20
www.bag.admin.ch

Version allemand au verso